



DELIBÉRATIONS N°94
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/94

Thème :

**INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE**

Objet :

**Conseil d'
Administration du
CCAS**

Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022.07.94-DE
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022

Rapporteur: Richard NUSSBAUM

- VU** les articles L. 123-6, R 123-7, R 123-8 et R 123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant les modalités de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale ;
- VU** la délibération DEL n°2020.07.269/081 du 29 juillet 2020 portant détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), fixé à dix (cinq élus, cinq nommés), en plus du Maire, Président de droit.
- CONSIDERANT** la démission de Mme Solange MICHEL, expressément formulée par courrier reçu le 27 avril 2022 ;
- CONSIDERANT** la nécessité de précéder à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration ;
- CONSIDERANT** la volonté d'alléger le déroulement de la séance du Conseil Municipal.

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_94-DE

Reçu le 12/07/2022

Publié le 12/07/2022

Ceci expose,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- De ne pas procéder au vote à bulletin scrutin secret aux fins de renouveler la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Briançon ;
- D'accepter la nomination de Mr Alexis LALANNE ;
- De rappeler la composition du Conseil d'Administration du CCAS ainsi renouvelé :
 - Monsieur le Maire, Président de droit
 - Annie ASTIER-CONVERSET
 - Corinne ASCHETTINO
 - Maud GADÉ
 - Aurélie POYAU
 - Alexis LALANNE
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Ville, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2022.07.06/94

PUBLIÉE LE : **12 JUL. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

